



vices cachés + vente d'un adoucisseur d'eau inexistant

Par **sapajoux**, le **05/09/2009** à **10:49**

Bonjour,

J'ai acheté une maison de ville et je vais de découvertes en découvertes au fil du temps.

L'ancien propriétaire qui a retapé la maison pour la revendre a tout fait seul mais m'a menti en me disant que ça avait été refait par des professionnels.

Aujourd'hui, je n'ai aucune garantie pour me retourner contre qui que ce soit et je veux entamer une procédure pour vices cachés car j'ai été trompé sur l'état réel du bien.

De plus cet ancien propriétaire ainsi que l'agence immobilière m'ont laissé croire qu'il y avait un adoucisseur d'eau (indispensable dans cette région avec une eau très dure) en me montrant un pré filtre qui n'a absolument rien à voir avec ce que fait un adoucisseur d'eau.

J'aimerais savoir comment me faire rembourser les 1200 euros que m'a coûté cet adoucisseur inexistant et la marche à suivre pour engager une procédure pour vices cachés.

Pour info, j'ai déjà envoyé deux courriers à l'agence immobilière qui sont restés sans réponse et je ne connais pas la nouvelle adresse de l'ancien propriétaire.

Je vous remercie de vos réponses.

Cordialement,